



VILLE DE HOUILLES

DÉCISION DU MAIRE

VILLE DE
HOUILLES

République Française
Département des Yvelines

Décision du 11 mars 2024 n° 24/019
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Objet : Signature du marché n°2023.29 relatif à des travaux
d'entretien sur l'ensemble des bâtiments communaux

Le Maire de la Ville de Houilles, Conseiller départemental des Yvelines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22 4° permettant au Maire de « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* » ;

Vu la délibération n° 20/224 en date du 5 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre les décisions énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Considérant le besoin de la Ville relatif à l'entretien sur l'ensemble des bâtiments communaux appartenant à la commune d'Houilles ;

Considérant que pour répondre à ce besoin et compte tenu du montant estimatif, la Ville a organisé la passation d'un marché public suivant une procédure adaptée ;

Considérant qu'à cet effet une consultation a été lancée par publication d'un Avis d'Appel Public à la Concurrence le 23 octobre 2024 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP), sur le profil d'acheteur achatpublic.com et sur le site internet de la Ville, avec une date et une heure limites de remise des offres fixées au 24 novembre 2024 à 17h00 ; qu'au terme de cette échéance deux entreprises ont répondu à la consultation et dans les délais impartis ;

Considérant l'analyse des offres réceptionnées telle qu'elle ressort du Rapport d'analyse des offres ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : **DE SIGNER** le marché n°2023.29 relatif à des travaux d'entretien des bâtiments communaux appartenant à la commune de Houilles avec :

- **Pour le lot 1 :** Maçonnerie – Plâtier – Sols durs, la société BATI OUEST, sis 2 rue de la Pâture à CARRIERES SUR SEINE (78420) ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse, avec des prix unitaires pouvant être financés par les crédits alloués à ce besoin sans montant minimum annuel et avec un montant maximum de 480 000 € HT ;

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20240311-DM24-019-AI
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

- **Pour le lot 2** : Menuiseries intérieures agencement cloisons faux plafonds, à la société ART'ENOV, sis 48-50 AVENUE D'ENGHIEU à EPINAY-SUR-SEINE (93800) ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse, avec des prix unitaires pouvant être financés par les crédits alloués à ce besoin sans montant minimum annuel et avec un montant maximum de 820 000 € HT ;
- **Pour le lot 3** : Plomberie – Climatisation – Ventilation – Chauffage, à la société FONBONNE, sis 188 Allée des Erables à VILLEPINTE (93420) ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse, avec des prix unitaires pouvant être financés par les crédits alloués à ce besoin sans montant minimum annuel et avec un montant maximum de 1 600 000 € HT ;
- **Pour le lot 4** : Electricité courants forts et courants faibles, à la société IB ELEC, sis 9 Avenue du General Leclerc à VITRY-SUR-SEINE (94400) ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse, avec des prix unitaires pouvant être financés par les crédits alloués à ce besoin sans montant minimum annuel et avec un montant maximum de 520 000 € HT ;
- **Pour le lot 5** : Menuiseries extérieures – Serrurerie – Stores, à la société FDS CORPUS, sis 6 Rue Denis Papin à ROISSY EN BRIE (77680) ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse, avec des prix unitaires pouvant être financés par les crédits alloués à ce besoin sans montant minimum annuel et avec un montant maximum de 600 000 € HT ;
- **Pour le lot 6** : Couverture – Etanchéité, à la société CHAPELEC, sis 5 Rue Philippe Lebon à VILLENEUVE-LA-GARENNE CEDEX (92396) ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse, avec des prix unitaires pouvant être financés par les crédits alloués à ce besoin sans montant minimum annuel et avec un montant maximum de 860 000 € HT ;

Article 2 : Que le marché prenant effet à sa date de notification est conclu pour une durée de quatre (4) ans ferme ;

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier principal de Houilles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 11 mars 2024

Publication effectuée le : 11 mars 2024

Exécutoire ce jour : 11 mars 2024

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,

Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20240311-DM24-019-AI
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024